

Règlement du concours de dessins d'anatomie

Art. 1 : Organisateur

La BU Santé du Service Commun de la Documentation de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, sise au sein de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc, 10 rue de la Marandière à Saint-Priest-en-Jarez, organise un concours de dessins du 10 février au 15 mars 2025.

Art. 2 : Nature et objectifs du concours

Le concours a pour thème l'anatomie du corps humain.

Tous les dessins seront largement diffusés dans les locaux de la BU Santé, dans le bâtiment B de la Faculté de Médecine et sur les réseaux sociaux.

Les objectifs du concours sont les suivants :

- Bien-être : Valoriser le talent et la créativité des étudiants de santé, favoriser leur bien-être en encourageant la pratique artistique et en proposant des lots « détente » et « art ».
- Diffusion des savoirs et de la culture : Mettre en avant une discipline spécifique, le dessin d'anatomie, au carrefour de la science et de l'art, et valoriser les ressources et les outils pédagogiques à disposition des étudiants à la BU (manuels, ouvrages, modèles anatomiques...).
- Vie du campus : Créer du lien et de la vie dans les espaces via le concours et l'exposition des dessins.

Art. 3 : Candidats

Le concours est ouvert :

- À tous les étudiants de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc de Saint-Etienne
- Aux étudiants de licence de l'UJM avec option « accès santé » (LAS)
- Aux étudiants de l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Saint-Michel
- Aux étudiants du Centre International d'Ostéopathie (CIDO)
- Aux étudiants des Instituts de Formation de Soins Infirmiers en convention avec l'UJM

Art. 4 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par participant sera accepté. Il doit être personnel (le plagiat étant illégal).

Les formats recommandés sont : A4 (21x29.7 cm) et A3 (29.7x42cm).

Doivent figurer au dos du dessin les noms, prénoms et le niveau d'étude de l'étudiant ainsi qu'un numéro de téléphone et/ou une adresse mail, et le titre de l'œuvre.

Le dessin doit être déposé à l'accueil de la BU Santé jusqu'au samedi 15 mars 2025, 16h30.

Art. 5 : Composition du jury

Le jury sera composé :

- De l'équipe de la BU Santé
- Du technicien d'anatomie de l'UJM
- D'un membre de l'équipe du CIDO

Règlement du concours de dessins d'anatomie

Art. 1 : Organisateur

La BU Santé du Service Commun de la Documentation de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, sise au sein de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc, 10 rue de la Marandière à Saint-Priest-en-Jarez, organise un concours de dessins du 10 février au 15 mars 2025.

Art. 2 : Nature et objectifs du concours

Le concours a pour thème l'anatomie du corps humain.

Tous les dessins seront largement diffusés dans les locaux de la BU Santé, dans le bâtiment B de la Faculté de Médecine et sur les réseaux sociaux.

Les objectifs du concours sont les suivants :

- Bien-être : Valoriser le talent et la créativité des étudiants de santé, favoriser leur bien-être en encourageant la pratique artistique et en proposant des lots « détente » et « art ».
- Diffusion des savoirs et de la culture : Mettre en avant une discipline spécifique, le dessin d'anatomie, au carrefour de la science et de l'art, et valoriser les ressources et les outils pédagogiques à disposition des étudiants à la BU (manuels, ouvrages, modèles anatomiques...).
- Vie du campus : Créer du lien et de la vie dans les espaces via le concours et l'exposition des dessins.

Art. 3 : Candidats

Le concours est ouvert :

- À tous les étudiants de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc de Saint-Etienne
- Aux étudiants de licence de l'UJM avec option « accès santé » (LAS)
- Aux étudiants de l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Saint-Michel
- Aux étudiants du Centre International d'Ostéopathie (CIDO)
- Aux étudiants des Instituts de Formation de Soins Infirmiers en convention avec l'UJM

Art. 4 : Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par participant sera accepté. Il doit être personnel (le plagiat étant illégal).

Les formats recommandés sont : A4 (21x29.7 cm) et A3 (29.7x42cm).

Doivent figurer au dos du dessin les noms, prénoms et le niveau d'étude de l'étudiant ainsi qu'un numéro de téléphone et/ou une adresse mail, et le titre de l'œuvre.

Le dessin doit être déposé à l'accueil de la BU Santé jusqu'au samedi 15 mars 2025, 16h30.

Art. 5 : Composition du jury

Le jury sera composé :

- De l'équipe de la BU Santé
- Du technicien d'anatomie de l'UJM
- D'un membre de l'équipe du CIDO

Art. 6 : Lots

Les lots seront les suivants :

- Pour le Prix du public déterminé par les votes sur Facebook :
1 séance de massage d'une durée d'1 heure, au Spa à Saint-Priest-en-Jarez (massage à choisir parmi les prestations proposées par l'institut) d'une valeur de 80€ + une boîte d'aquarelle Winsor & Newton d'une valeur de 19.95€
- Pour le premier Prix du jury :
1 séance de massage d'une durée d'1 heure, au Spa à Saint-Priest-en-Jarez (massage à choisir parmi les prestations proposées par l'institut) d'une valeur de 80€ + une boîte de crayons de couleur Faber-Castell d'une valeur de 24.95€
- Pour le deuxième Prix du jury :
1 séance de massage d'une durée de 30 minutes au Spa à Saint-Priest-en-Jarez d'une valeur de 40€ + une boîte de crayons graphite Faber-Castell d'une valeur de 17.45€

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Art. 7 : Publication des résultats et Autorisations

Les lauréats seront avertis par téléphone ou par mail.

Les résultats du concours seront ensuite annoncés via le compte Facebook et le site web des BU de l'Université Jean Monnet.

Sauf mention expresse de leur part,

- Les lauréats acceptent de voir leurs noms et prénoms publiés ;
- Tous les participants acceptent de voir leurs dessins
 - o Diffusés sur les réseaux sociaux des BU de l'Université Jean Monnet (Facebook et Instagram)
<https://www.facebook.com/bibliotheques.ujm/?ref=bookmarks>
<https://www.instagram.com/bu.ujm/>
 - o Diffusés sur le site web des BU dans le cadre d'une éventuelle exposition virtuelle :
<https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>
 - o Exposés dans l'enceinte de la BU Santé et dans l'enceinte du bâtiment B de la Faculté de Médecine
 - o Utilisés pour la réalisation de l'affiche de présentation du concours de l'année suivante

Les participants pourront récupérer leurs dessins s'ils le souhaitent à l'issue de l'exposition.

Art. 8 : Remise des lots

Les lauréats devront se présenter à l'accueil de la BU Santé avant le 1^{er} juillet 2025 pour retirer leur lot. Celui-ci ne pourra pas être remis à une tierce personne.

Art.9 : Calendrier du concours

10 février 2025	Ouverture du concours
15 mars 2025	Clôture de la remise des dessins
A partir d'avril 2025	Exposition des dessins à la BU Santé

Art. 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation de ce règlement.

Fait à Saint-Etienne, le

15 JAN. 2025

Le Président de l'Université Jean Monnet, Florent PIGEON